

## 4.6 Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020

En mars 2016, la Fondation a adopté son plan d'action en développement durable 2015-2020.

Des huit orientations et 27 objectifs identifiés dans la stratégie gouvernementale, la Fondation entend contribuer de façon soutenue à la réalisation de trois orientations et de sept objectifs.

La première orientation consiste à renforcer les pratiques organisationnelles de la Fondation dans un contexte de développement durable. À cette fin, son plan d'action contient des objectifs liés à sa politique d'acquisition responsable, à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans ses activités structurantes, à la poursuite du développement des compétences en ce domaine et à la mise en valeur de son apport au patrimoine culturel des Québécois et des Québécoises.

La deuxième orientation est au cœur de la mission de la Fondation, car elle a trait au maintien de la biodiversité. À cette fin, la Fondation entend poursuivre le déploiement de programmes d'aide financière valorisant des pratiques de gestion responsable des ressources, favorisant la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques ou contribuant à l'amélioration de la situation des espèces à statut précaire.

Enfin, la troisième orientation se concentre sur la capacité d'agir en amont des décisions d'aménagement du territoire. La Fondation réitère son engagement à assurer la prise en compte des besoins fauniques dans l'occupation du territoire, de concert avec les parties prenantes.

Certaines mesures sont déjà appliquées à la Fondation. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Par d'autres mesures de son plan d'action 2015-2020, la Fondation contribue indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Consolider l'utilisation, par le personnel de la Fondation, des outils de gestion en développement durable dont la Fondation s'est dotée au cours des dernières années dans les opérations courantes afin de réduire l'empreinte écologique de la Fondation.

#### ACTION 1

Poursuivre la réalisation des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et de gestion des matières résiduelles et poursuivre la mise en œuvre de la politique d'acquisition écoresponsable.

#### CIBLE

90 % des activités courantes des ressources matérielles se font dans le respect de la politique.

#### RÉSULTAT ANNUEL

La presque totalité des achats de matériel de la Fondation se fait dans le respect de cette politique.

#### ACTION 2

Encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport écoénergétique par les employés.

#### CIBLE

Générer 50 % des déplacements professionnels sous forme de covoiturage, 20 % des employés utilisant régulièrement le transport en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail et utilisation de modes de transport écoénergétique pour le déplacement du personnel.

#### RÉSULTAT ANNUEL

27 % des employés de la Fondation utilisent régulièrement l'autobus ou le vélo pour se rendre au travail.

#### ACTION 3

Réaliser des actions pour améliorer la gestion écoresponsable de notre parc et de notre système informatiques.

#### CIBLE

100 % des acquisitions liées au parc informatique intègrent des considérations écoresponsables.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Aucune acquisition n'a été faite au cours de l'exercice.

#### ACTION 4

Consolider la réalisation des activités de communication et d'organisation d'événements écoresponsables par l'application et la mise en valeur de notre politique d'événement écoresponsable et par l'inclusion des réunions à cette politique.

#### CIBLE

80 % des rencontres et réunions prennent en compte la politique et diffusent nos engagements.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Tous les événements organisés par la Fondation se sont faits dans le respect de notre politique d'événement écoresponsable. Une réunion du conseil d'administration et toutes les réunions du comité de vérification et de placement ont été réalisées par conférence téléphonique limitant ainsi le transport.

#### ACTION 5

Augmenter nos acquisitions faites de façon écoresponsable.

#### CIBLE

100 % des appels d'offres de plus de 25 000 \$ intègrent des considérations écoresponsables.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Aucun appel d'offres de plus de 25 000 \$ n'a été effectué au cours de l'exercice.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Doter la Fondation d'un processus formel de prise en compte des principes de développement durable pour ses actions structurantes afin de s'assurer que la réflexion entourant les choix stratégiques de tous les secteurs de la Fondation sera bonifiée.

#### ACTION

Mettre en œuvre un processus structuré de prise en compte des principes de développement durable.

#### CIBLE

Prise en compte formelle dans la planification stratégique 2017-2020 et dans tous les nouveaux secteurs d'activité de la Fondation.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Aucune nouvelle action n'a été entreprise en 2016-2017.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Favoriser l'engagement et l'adhésion du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par le développement et le transfert de connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.

#### ACTION

Soutenir la mise en œuvre des activités contribuant à bonifier le savoir relatif au développement durable au sein du personnel et de la population.

#### CIBLE

Élaboration de partenariats avec des centres universitaires afin de bonifier le savoir de la Fondation sur les retombées économiques et sociales de son action environnementale.

Réaliser des actions de formation du personnel de manière à maintenir le taux d'employés formés à 80 %.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Aucun nouveau partenariat n'a été établi ; le personnel de la Fondation a participé aux activités de formation et de sensibilisation du MDDELCC.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel et immatériel lié plus spécifiquement aux activités de chasse, de pêche et de piégeage et au savoir des cultures autochtones.

#### ACTION

Réaliser des actions contributives, par exemple : la mise en valeur d'habitats favorisant le maintien d'activités qui font partie intégrante du tissu social québécois telles la chasse, la pêche et le piégeage ; le soutien de projets valorisant le transfert de connaissances des cultures autochtones ; l'organisation de colloques visant la protection des espèces emblématiques de ces communautés.

#### CIBLE 1

Maintenir le nombre de jeunes de 9 à 12 ans initiés dans le cadre du programme Pêche en herbe à 15 000 par année.

#### CIBLE 2

Reconnaître la valeur anthropologique de la pêche dans la culture des Québécois et des Québécoises en intégrant cette notion dans les guides destinés aux jeunes participants du programme Pêche en herbe.

#### RÉSULTAT ANNUEL

#### CIBLE 1

18 000 jeunes ont été initiés à la pêche en 2016-2017.

#### CIBLE 2

Cette valeur patrimoniale et culturelle a été prise en compte dans l'actualisation du contenu du guide de l'animateur Pêche en herbe, effectuée en 2016.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1

Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficace et concertée.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.

#### ACTION

Mettre en œuvre des programmes d'aide financière priorisant une approche de partenariat et valorisant la multifonctionnalité des usages, la gestion intégrée des ressources, la gestion forestière écosystémique et la gestion par bassin versant, notamment en milieu agricole, et ce, dans le but d'assurer la prise en compte des besoins fauniques et la valeur des biens et services écologiques dans les activités de planification et la réalisation d'aménagements sur le terrain.

#### CIBLE

75 % de l'enveloppe d'aide financière disponible sont attribués à des projets contribuant à cet objectif.

#### RÉSULTAT ANNUEL

65 % de l'enveloppe ont été attribués à des projets atteignant cet objectif en 2016-2017.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Mettre en œuvre des mesures de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques et des espèces qui y sont liées.

#### ACTION

Proposer des programmes d'aide financière :

- qui favorisent la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques jugés prioritaires pour les espèces à statut précaire ;
- pour des actions qui améliorent la situation des espèces à statut précaire (aménagement d'habitats, sensibilisation, acquisition de connaissances, etc.).

#### CIBLE 1

6 500 hectares protégés sur cinq ans ;

#### CIBLE 2

75 % des espèces figurant sur la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec au 31 mars 2016 sont ciblées par les projets soutenus financièrement par la Fondation.

#### RÉSULTAT ANNUEL :

Les projets qui se sont terminés au cours de l'exercice ont permis de confirmer la protection de 1 802, 5 hectares d'habitats.

En 2016-2017, 53 % des 43 espèces désignées étaient présentes dans les projets déposés. La Fondation soutient à hauteur de 991 235 \$ les 34 projets concernés.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Favoriser l'adoption de pratiques d'aménagement du territoire respectueuses des besoins de la faune.

#### ACTION

Développer un maillage fructueux avec les principaux acteurs engagés dans la gestion du territoire (ministères, municipalités, gestionnaires fauniques, propriétaires de milieux naturels, etc.) afin d'assurer la prise en compte de la protection des habitats dans l'occupation du territoire ; maintenir les sommes disponibles pour les programmes d'aide financière soutenant un aménagement respectueux du territoire, tels le Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole, le Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, le Programme de soutien à la participation aux tables de gestion intégrée des ressources et le programme Faune-Forêt.



Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles.

#### CIBLE

Maintien des partenariats d'affaires liés à ces programmes et augmentation de 5 % par année des sommes disponibles pour des programmes de soutien financier. Organisation d'une activité de transfert de connaissances par année.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Les partenariats d'affaires de ces programmes ont été maintenus.

Grâce au développement de partenariats avec les acteurs concernés, les investissements ont augmenté de 135 % en 2016-2017 pour atteindre 2 199 927 \$, comparativement à 937 255 \$ en 2015-2016.